



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



PRÉPARER L'ORAL DU BREVET AVEC TOUTES LES DISCIPLINES



Collège des IA-IPR

Académie de la Réunion

2018-2019

Les oraux de DNB montrent que les élèves peinent à s'exprimer durant les 5 minutes imparties. L'objectif de la préparation de l'année est de développer chez les élèves la capacité à prendre la parole en continu sur un temps long. Il ne s'agit pas de réciter ni de lire le support mais de construire une parole autonome ce qui nécessite, en amont, une formation à la maîtrise de l'oral et cela dans toutes les disciplines.

LA CONSTRUCTION DES COMPÉTENCES ORALES DANS LES DISCIPLINES

Cibler la maîtrise de langue française dans le cadre de sa discipline, **c'est renforcer l'enseignement de cette discipline et les savoirs qu'ils lui sont liés.**

L'oral a longtemps été le parent pauvre de l'enseignement français. Il est à présent impératif de donner aux élèves les moyens de développer des compétences orales propres leur permettant d'« entrer davantage dans les genres codifiés de l'oral en les pratiquant et en en identifiant les caractéristiques. » (B.O. n° 30 du 26 juillet 2018 p13 + repères de progressivité) accéder à la pratique d'un oral codifié et socialisé, éloigné de la pratique spontanée de la conversation courante. » (B.O. n° 11 du 26 novembre 2015 p 231.) Pour cela, et dès le cycle 3, « La maîtrise du langage oral fait l'objet **d'un apprentissage explicite.** » (B.O. n° 30 du 26 juillet 2018 p. 9).

L'épreuve orale du DNB permet, en fin de cycle 4, de mesurer l'acquisition des compétences orales par les élèves.

La construction de grilles d'évaluation pour cette épreuve peut être le moyen de mieux appréhender la contribution respective de chaque discipline à cet apprentissage, à son évaluation et à la manière dont chacune participe à la maîtrise des domaines du socle.

I - L'ÉPREUVE ORALE DU BREVET : Une prestation orale : la soutenance d'un projet.

Lors de l'épreuve, qui dure 15 minutes (5 minutes de présentation et 10 minutes d'entretien), l'élève **présente** un projet de son choix qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts ou dans le cadre d'un parcours éducatif (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle).

L'épreuve peut également être collective (3 candidats maximum). Dans ce cas, les dix premières minutes sont consacrées à des présentations individuelles, elles sont suivies de 15 minutes d'échange avec le groupe.

Au cours de cette **présentation**, ce sont **les compétences acquises** par l'élève et **la qualité de la l'expression orale** qui sont évaluées et non pas le projet en lui-même.

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. Elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

Les candidats sont évalués individuellement.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- **Maîtrise de l'expression orale** : 50 points ;
- **Maîtrise du sujet présenté** : 50 points.

L'évaluation prend donc en compte la **qualité de la prestation orale** du candidat. Il faut se rappeler que :

« L'évaluation de **la maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé** qui peut être évalué par tout enseignant quelle que soit sa discipline. » (B.O n° 1 du 4 janvier 2018).

L'épreuve se déroule en français, mais les textes permettent aussi **une prestation en langue étrangère ou régionale**.

Le Bulletin Officiel n° 1 du 4 janvier 2018 stipule ainsi que : « *Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement. Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.* »

Cette prestation en langue étrangère ou régionale peut se dérouler pendant l'exposé ou pendant l'entretien. Elle ne doit pas excéder cinq minutes au total.

« *Dans son évaluation, le jury **valorise** cette prestation, dès lors qu'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue concernée est atteint par le candidat. Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, le jury veille à interroger le candidat sur cette expérience pour en souligner les acquis. Les examinateurs s'assurent que leurs questions restent dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de classe de troisième.* » (B.O n° 1 du 4 janvier 2018).

L'épreuve orale ne saurait donc se réduire à un travail de récitation. À rebours, elle est l'aboutissement d'une construction progressive commencée dès les cycles 2 et 3. Elle mesure un cheminement dont la mise en œuvre ne peut uniquement reposer sur quelques disciplines désignées.

La réflexion commune dans chaque établissement **sur l'élaboration d'une grille d'évaluation** permet à chaque discipline d'appréhender son rôle dans la construction des compétences orales et de s'impliquer dans la préparation de l'épreuve terminale de brevet.

Cette réflexion doit donc s'effectuer le plus tôt possible dans l'année.

ATTENTION : Il n'est pas possible d'utiliser telles quelles les grilles d'évaluation conçues pour l'épreuve d'histoire des arts. En effet, l'évaluation doit s'appuyer sur les compétences déclinées dans le B.O n°30 du 26 juillet 2018 pour le français et les mathématiques et du B.O. n°11 du 26 novembre 2015 pour les autres disciplines.

2- LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE DU BREVET

La maîtrise de l'oral telle qu'elle est définie dans le domaine 1 du Socle est évaluée, après avoir été construite dans toutes les disciplines tout au long de la scolarité. Ainsi, le socle commun de connaissances de compétences et de culture évoque-t-il les attendus de fin de cycle 4 et met-il en valeur, dans le domaine 1, l'importance de maîtrise de la langue orale.

LES COMPÉTENCES ORALES SE RATTACHENT AU DOMAINE 1 DU SOCLE ET SONT DÉCLINÉES DANS LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES.

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

« Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit. L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. » (B.O. n° 17 du 23 avril 2015.)

Toutes les disciplines participent à la construction de ces compétences générales qui sont déclinées plus précisément dans chaque programme disciplinaire.

Le *Bulletin officiel n° 1 du 4 janvier 2018* qui précise les contenus et modalités des épreuves du brevet en propose certaines.

Ces compétences sont indicatives, le texte évoque une « grille indicative », et elles peuvent être revues à l'aune des compétences orales travaillées au cours du cycle 4 dans les différentes disciplines.

A- Évaluer la maîtrise de l'expression orale. (Première partie sur 50)

S'appuyer sur les compétences indicatives du B.O. comme base de réflexion pour élaborer une grille d'évaluation.

Les compétences indicatives du B.O. énumérées ci-après sont issues des différents programmes disciplinaires. Cela ne signifie en aucune façon qu'une compétence soit l'apanage d'une discipline. Elle peut être abordée, sous un angle différent, dans plusieurs champs disciplinaires.

*Par exemple, des éléments de la compétence de français : « **S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire** » se retrouvent ainsi en arts plastiques : « **Dire avec un vocabulaire approprié ce que l'on fait, ressent, imagine, observe, analyse** » ou encore en langues vivantes « **Prendre la parole pour raconter, décrire, expliquer, argumenter** » et en EPS « **Verbaliser les émotions et sensations ressenties. Être en mesure de décrire et d'argumenter les techniques ou stratégies efficaces utilisées pour être performant en utilisant le vocabulaire spécifique inhérent à l'activité culturelle support** ».*

LES COMPÉTENCES PROPOSÉES POUR ÉVALUER L'ÉPREUVE ORALE DU BREVET (B.O n° 1 du 4 janvier 2018).

a) Maîtrise de l'expression orale (50 points) :

- S'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire ;
- Formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue ;
- Exposer les connaissances et les compétences acquises en employant un vocabulaire précis et étendu ;
- Participer de façon constructive à des échanges oraux ;
- Participer à un débat, exprimer une analyse argumentée et prendre en compte son interlocuteur ;
- Percevoir et exploiter les ressources expressives et créatives de la parole ;
- S'approprier et utiliser **un lexique spécifique au contexte**, à savoir, **le cas échéant** :
 - *Utiliser la langue française avec précision du vocabulaire et correction de la syntaxe pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions ;*
 - *Passer d'un **langage scientifique** à un autre ;*
 - *Décrire, en utilisant les outils et langages adaptés, la structure et le comportement des objets ;*
 - *Expliquer à l'oral (sa démarche, son raisonnement, un calcul, un protocole de construction géométrique, un algorithme), comprendre les explications d'un autre et argumenter dans l'échange ;*
 - *Exprimer son émotion face à une œuvre d'art ;*
 - *Décrire une œuvre d'art en employant un lexique simple et adapté ;*
 - *Mobiliser à bon escient ses connaissances lexicales, culturelles, grammaticales pour produire un texte oral **sur des sujets variés en langue étrangère ou régionale** ;*
 - *Développer des stratégies pour surmonter un manque lexical lors d'une prise de parole, autocorriger et reformuler pour se faire comprendre.*

b. Maîtrise du sujet présenté (50 points) :

- **La seconde partie de l'évaluation reprend des compétences orales et méthodologiques qui, si elles ne se rattachent pas toujours directement à des compétences disciplinaires, constituent des points de convergence dans les pratiques :**
 - Concevoir, créer, réaliser
 - Mettre en œuvre un projet ; Analyser sa pratique, celle de ses pairs ;
 - Porter un regard critique sur sa production individuelle
 - Argumenter une critique adossée à une analyse objective ;
 - Construire un exposé de quelques minutes en mentionnant les connaissances et les compétences acquises
 - Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués ;
 - Mobiliser des outils numériques.

LES COMPÉTENCES ORALES DÉTAILLÉES DANS LES PROGRAMMES DISCIPLINAIRES (B.O. n°11 du 26 novembre 2015 et n° 30 du 26 juillet 2018).

Les programmes proposent de nombreuses autres compétences permettant un travail ciblé sur l'oral que les équipes peuvent choisir pour construire et évaluer l'oral du brevet.

Chaque compétence est détaillée dans les nouveaux programmes (*Bulletin officiel n° 11 du 26 novembre 2015*) modifiés pour le français et les mathématiques par le *B.O. n° 30 du 26 juillet 2018*.

CYCLE 4

Français : *Comprendre et s'exprimer à l'oral (B.O.juillet 2018 p 12)*

- Comprendre et interpréter des messages et des discours oraux complexes.
- **S'exprimer** de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire.
- Participer de façon constructive à des échanges oraux.
- **Exploiter les ressources expressives** et créatives **de la parole**.

Langues vivantes : *Parler en continu (p 257)*

- Mobiliser à bon escient ses **connaissances lexicales**, culturelles, grammaticales pour produire un texte oral sur des sujets variés.
- Développer des stratégies pour **surmonter un manque lexical** lors d'une prise de parole, s'autocorriger et reformuler pour se faire comprendre.
- Respecter un registre et un niveau de langue.
- **Mettre en voix** son discours par la prononciation, l'intonation et la **gestuelle** adéquates.
- Prendre la parole pour raconter, décrire, expliquer, **argumenter**.

Arts plastiques : *S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs (p 270)*

- Dire avec un **vocabulaire approprié** ce que l'on fait, ressent, imagine, observe, analyse ;
- S'exprimer pour soutenir des intentions artistiques ou une interprétation d'œuvre.
- **Expliciter** la pratique individuelle ou collective, écouter et accepter les avis divers et contradictoires.

Éducation Musicale : *Écouter, comparer, construire une culture musicale commune (p 278)*

- Analyser des œuvres musicales en utilisant un **vocabulaire précis**.

Histoire des Arts (p 286)

- **Décrire** une œuvre d'art en employant un **lexique simple adapté**.
- Construire un exposé de quelques minutes sur un petit ensemble d'œuvres ou une problématique artistique.
- Rendre compte de la visite d'un lieu de conservation ou de diffusion artistique ou de la rencontre avec un métier du patrimoine.

Éducation physique et sportive : *Développer sa motricité et construire un langage du corps (p 294)*

- **Verbaliser** les émotions et sensations ressenties.
- Utiliser un **vocabulaire adapté** pour décrire la motricité d'autrui et la sienne.

Histoire et géographie : *Pratiquer différents langages en histoire et en géographie. (p 309)*

- **S'exprimer à l'oral pour penser, communiquer et échanger.** Connaître les caractéristiques des récits historiques et des descriptions employées en histoire et en géographie, et en réaliser.
- S'approprier et utiliser **un lexique spécifique** en contexte. S'initier aux techniques **d'argumentation**.
- Coopérer et mutualiser Organiser son travail dans le cadre d'un groupe pour élaborer une tâche commune et/ou une production collective et mettre à la disposition des autres ses compétences et ses connaissances.
- Discuter, **expliquer**, confronter ses représentations, **argumenter** pour défendre ses choix.

Physique-chimie : Pratiquer des langages (p 328)

- Utiliser la langue française en cultivant **précision, richesse de vocabulaire** et syntaxe pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions.
- **S'exprimer** à l'oral lors d'un débat scientifique.
- Passer d'une forme de **langage scientifique** à une autre.

Sciences de la vie et de la terre : Pratiques et démarches scientifiques (p 341)

- **Communiquer** sur ses démarches, ses résultats et ses choix, **en argumentant**.

Technologie : S'approprier des outils et des méthodes (p 353)

- Présenter à l'oral et à l'aide de supports numériques multimédia des solutions techniques au moment des revues de projet.
- Pratiquer des **langages**.
- **Décrire**, en utilisant les outils et langages de descriptions adaptés, la structure et le comportement des objets.

Mathématiques (p 368)

- Distinguer des spécificités **du langage** mathématique par rapport à la langue française.
- **Expliquer** à l'oral ou à l'écrit (sa démarche, son raisonnement, un calcul, un protocole de construction géométrique, un algorithme), comprendre les explications d'un autre et **argumenter** dans l'échange.

Ainsi, l'oral doit-il être travaillé dans chaque discipline et de façon concertée. En effet, les éléments essentiels à la construction de l'oral ressortent clairement de la confrontation des compétences orales des différentes matières :

- **La capacité à parler, à décrire, à expliquer et à argumenter ;**
- **La capacité à mobiliser un vocabulaire riche et précis spécifique à chaque domaine du socle et adapté à la situation de communication ;**
- **La capacité de passer d'un langage à un autre ;**
- **La capacité à écouter et à interagir.**

Ces compétences fondamentales et transdisciplinaires sont celles du socle : L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. » B.O. n° 17 du 23 avril 2015.

Pour faciliter l'évaluation, on peut envisager une gradation dans le degré de maîtrise des compétences afin de déterminer un niveau de maîtrise des différentes compétences (4 degrés possibles : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante ou très bonne maîtrise) à l'image de celle des bilans de fin de cycle.

Si l'exposé a partiellement lieu en langue vivante étrangère ou régionale, l'effort fourni par l'élève doit être valorisé. Si le niveau de maîtrise de la langue choisie est insuffisant, il ne saurait faire l'objet de sanctions. Les équipes sont donc invitées à inclure dans leurs grilles des éléments d'évaluation liés à l'usage de ces langues.

***MISE EN GARDE** : L'oral ne doit pas se limiter à un « écrit oralisé ». Si les traces écrites participent de la préparation et de la construction de l'oral, l'élève doit progressivement s'en détacher pour construire une parole longue et autonome.*

QUELQUES AXES DE TRAVAIL POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ORALES DES ÉLÈVES :

DEVELOPPER LES MOYENS D'EXPRESSION DE L'ÉLÈVE :

- **Donner aux élèves un matériau linguistique** qui permette la construction de l'oral. Ex : travail sur le lexique dans toutes les disciplines, apports d'expressions, apprentissages de textes variés par cœur...
- **Travailler l'argumentation**, sa structure, son contenu...

DEVELOPPER LES PRISES DE PAROLE :

- **Développer les possibilités de verbalisation.**
Au sein de la classe, l'élève doit être incité à produire des phrases complètes et à développer sa pensée lors des interactions orales avec l'enseignant ou avec ses pairs.
Il faut aussi essayer de faire en sorte que l'élève puisse régulièrement mettre en mots les démarches ou méthodes adoptées pour réaliser efficacement une tâche complexe ou résoudre un problème.
L'enseignant peut demander à l'élève de reformuler et d'expliciter pour aider ses pairs à mieux comprendre en favorisant les situations de médiation.
- **Construire des temps de parole longs** et, dans ce contexte, il est nécessaire, afin que chacun soit impliqué, de travailler l'écoute (feuilles d'écoutes, prises de notes sur les prestations...)
- Le travail de groupes s'avère aussi efficace, car il multiplie les possibilités de prise de parole : débats avec rôles identifiés et arbitrages, « coaching » au cours duquel un élève est aidé par ses pairs à améliorer sa prestation orale...

MOBILISER LES RESSOURCES DE LA VOIX ET DU CORPS :

- **Apprendre aux élèves à prendre de l'assurance et à mieux maîtriser leurs prestations orales**, à placer leurs voix, à construire leurs dictions, à maîtriser leurs gestuelles...